

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

1. PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Service (ci-après désignées « CGS ») régissent les relations entre Ciurana Mobilité RCS 817 709 538 (ci-après désigné « l'Atelier »), ayant son siège social à 3 impasse Mazurié 31140 Aucamville et ses clients (ci-après désignés « le Client »), dans le cadre de la réparation, de l'entretien, du reconditionnement et des diagnostics effectués sur les batteries Nimh et lithium de voitures, trottinettes, vélos, motos, scooters, bateaux et autres dispositifs de mobilité électrique.

En confiant son matériel à Ciurana Mobilité, le Client reconnaît avoir lu, compris et accepté sans réserve les présentes CGS, qui prévalent sur tout autre document émis par le Client.

2. ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

L'acceptation des présentes Conditions Générales de Service (CGS) est réputée tacite dès le dépôt du matériel en atelier ou en cas de poursuite des échanges après communication des CGS.

Le Client accepte expressément que les CGS prévalent sur tout autre document émis par lui. Aucun devis écrit ou signature préalable n'est requis, sauf pour des réparations complexes ou si Ciurana Mobilité le juge nécessaire.

En déposant son matériel, le Client :

- Autorise Ciurana Mobilité à effectuer toutes les interventions nécessaires pour garantir le bon fonctionnement et la sécurité du matériel.
- Accepte que des pièces défectueuses ou usées puissent être remplacées si cela s'avère nécessaire au cours de l'intervention, même si cela n'était pas initialement prévu.

Lorsque des frais supplémentaires significatifs (supérieurs à 20% du coût initial estimé) sont nécessaires :

- Ciurana Mobilité s'engage à informer le Client, généralement de vive voix ou par téléphone ou par mail.
- Si le Client ne peut être contacté dans un délai raisonnable, Ciurana Mobilité se réserve le droit de procéder aux réparations nécessaires pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité du matériel.

Les présentes CGS sont disponibles :

- À l'accueil de l'atelier
- Sur le site web officiel : <https://www.smoltandco.com/page/cgv.php>

3. DIAGNOSTIC ET DEVIS

Ciurana Mobilité propose des tarifs forfaitaires fixes pour certaines ses interventions.

Pour les prestations facturées à l'heure, une estimation est communiquée oralement au Client avant le début des travaux.

En cas de panne complexe nécessitant une évaluation approfondie, des frais de diagnostic peuvent être facturés.

Si le Client refuse de procéder aux réparations après diagnostic, les frais de diagnostic seront exigibles.

Absence de retour du Client après devis :

- Si le Client ne donne pas suite au devis sous un délai de 14 jours calendaires, Ciurana Mobilité se réserve le droit de :
- Facturer des frais de diagnostic ou de stockage, le cas échéant.
- Restituer le matériel sans réparation si les frais de diagnostic sont réglés.
- Recycler ou disposer du matériel conformément aux présentes CGS en cas de non-récupération (voir article 6)

4. AUTORISATION DE RÉPARATION

Lors d'une intervention, Ciurana Mobilité se réserve le droit d'effectuer des réparations non prévues initialement si elles sont indispensables pour finaliser correctement le service demandé.

Le Client sera informé dès que possible si ces travaux entraînent un coût supplémentaire significatif.

5. DÉLAIS DE RÉPARATION

Les délais de réparation sont donnés à titre indicatif et dépendent de la disponibilité des pièces détachées et de la complexité des travaux.

Ciurana Mobilité s'engage à informer le Client en cas de retard significatif.

Le dépassement du délai annoncé ne pourra donner lieu à aucune compensation ou annulation du service, sauf en cas de faute avérée de l'Atelier.

6. RÉCUPÉRATION DU MATÉRIEL RÉPARÉ

Notification :

Une fois les réparations terminées, le Client sera informé par SMS, appel téléphonique ou mail que son matériel est prêt à être récupéré.

Délai de récupération :

Le client est tenu de récupérer son matériel une fois la réparation effectuée, dans les plus brefs délais.

Frais de stockage :

Passé le délai de 14 jours, des frais de stockage de 36€ TTC par jour calendaire seront facturés au Client.

Matériel non récupéré :

- Si le Client ne récupère pas son matériel dans un délai de 11 mois suivant la notification initiale, un dernier rappel sera envoyé.
- Après un délai total de 12 mois, si le Client n'a toujours pas récupéré son matériel ou pris contact avec Ciurana Mobilité, ce dernier se réserve le droit de disposer librement du matériel pour couvrir les frais engagés (réparations, stockage, etc.).
- Aucune compensation ou remboursement ne pourra être réclamé par le Client après ce délai.

Éviter les dépôts longue durée :

Ciurana Mobilité se réserve le droit de refuser des dépôts prolongés injustifiés et d'appliquer des frais supplémentaires en cas de retard excessif dans la récupération du matériel.

7. ABSENCE DE GARANTIE SUR LES ENTRETIENS

7.1 Aucune garantie légale ou commerciale

Ciurana Mobilité informe le Client qu'aucune garantie, légale ou commerciale, n'est accordée sur les entretiens effectués. Les interventions réalisées concernent la remise en état du matériel et ne constituent pas une vente d'un produit neuf, d'une réparation ou d'un reconditionnement ce qui exclut l'application de la garantie légale de conformité prévue.

7.2 Limitation de responsabilité

Les entretiens sont effectués selon les règles de l'art et avec le plus grand soin par des techniciens qualifiés. Toutefois, Ciurana Mobilité ne peut garantir : La durabilité des entretiens au-delà de leur finalisation.

L'absence de dysfonctionnements futurs liés à d'autres éléments du matériel non entretenus ou non réparés lors de l'intervention.

Les conséquences d'une mauvaise utilisation du matériel après entretien.

7.3 Acceptation du Client

En déposant son matériel pour entretien, le Client accepte expressément ces conditions et reconnaît qu'il ne pourra pas réclamer de prise en charge gratuite pour une nouvelle intervention liée à un problème similaire ou connexe.

7.4 Responsabilité après restitution du matériel

Une fois le matériel restitué, Ciurana Mobilité décline toute responsabilité pour : Les pannes ultérieures, même si elles sont similaires à celles ayant fait l'objet de l'intervention.

Les dommages résultant d'une mauvaise utilisation ou d'une absence d'entretien du matériel.

7.5 Prestation de service uniquement

Ciurana Mobilité rappelle que ses interventions constituent une prestation de service, et non la vente d'un produit. À ce titre, aucune garantie légale sur les biens de consommation ne s'applique.

8. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement des réparations est exigible intégralement au moment de la restitution du matériel. Aucun matériel ne sera restitué tant que la totalité du paiement n'aura pas été reçue. Moyens de paiement acceptés :

- Espèces
- Carte bancaire
- Virement bancaire (sur demande préalable)

9. RESPONSABILITÉ

Exonération de responsabilité :

Ciurana Mobilité décline toute responsabilité pour :

- Les dommages indirects, matériels ou immatériels, survenus après la restitution du matériel.
- Les accidents ou incidents liés à une mauvaise utilisation, une négligence ou une absence d'entretien du matériel par le Client.

Responsabilité en cas d'erreur ou de défaut de réparation :

Ciurana Mobilité s'efforce de réaliser les réparations avec le plus grand soin. Toutefois, Ciurana Mobilité ne peut être tenu responsable des dommages corporels, matériels ou immatériels causés par :

- Une éventuelle erreur humaine involontaire survenue lors de la réparation (ex. : une vis mal serrée).
- Un dysfonctionnement ou incident ultérieur (ex. : court-circuit, incendie) lié à l'état général ou à l'usure du matériel, y compris les pièces non remplacées ou réparées par Ciurana Mobilité.

Obligation du Client :

- Le Client est tenu de vérifier l'état général de son matériel avant toute utilisation après réparation.
- En cas de doute, le Client doit signaler immédiatement tout problème constaté à Ciurana Mobilité.

Clause de non-responsabilité en cas d'accident :

En déposant son matériel pour réparation, le Client accepte que Ciurana Mobilité ne soit pas responsable des conséquences directes ou indirectes liées à une utilisation ultérieure du matériel.

10. DROIT DE RÉTENTION

Conformément à l'article 2286 du Code civil, Ciurana Mobilité dispose d'un droit de rétention légale sur le matériel jusqu'au paiement intégral des sommes dues.

11. DONNÉES PERSONNELLES

Les informations personnelles sont collectées et traitées conformément au RGPD. Le Client peut exercer ses droits d'accès, rectification, ou suppression en contactant <https://www.smoltandco.com/contact.php>

12. FORCE MAJEURE

Ciurana Mobilité ne pourra être tenu responsable de l'inexécution de ses obligations en cas de force majeure (incendie, inondation, grève, etc.).

13. LITIGES

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de services est soumis au droit français. Les réclamations ou contestations seront toujours étudiées avec attention.

En cas de litige, le Tribunal de Commerce de Toulouse sera seul compétent.

14. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Ciurana Mobilité se réserve le droit de modifier les présentes CGS.

Signature Client précédée du nom avec la date du jour et la mention « Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de service » :